

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	73

DELIBERATION N° DE_2024_114
<i>MOBILITE : Mobilité / Liaison douce forêt-littoral : sollicitation de crédits Etat et crédits spécifiques Département avec plan de financement</i>

Date de la convocation
20 Novembre 2024

Date d'affichage
21 Novembre 2024

<u>VOTES</u>
EXPRIMES : 58
POUR : 57
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 10
NPPV : 5

Séance du jeudi 28 novembre 2024

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda à Ailly le Haut Clocher, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal Farcy (AGENVILLERS), Monsieur Bruno Balesdent (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine Berthe (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude Patte (ARGOULES), Monsieur Thibault Bourgois (ARRY), Monsieur Vincent Mailly (BOUFFLERS), Monsieur Xavier Bordet (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel Gamard (BRUCAMPS), Monsieur Eric Mouton (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René Cat (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu Doyer (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice Crepin (COCQUEREL), Monsieur Hervé Level (CRAMONT), Monsieur Franck Bouchez (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Olivier Gerard (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté Beron (DOMQUEUR), Monsieur Dominique Delannoy (DOMVAST), Madame Isabelle Alexandre (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy Taeck (FAVIERES), Monsieur Daniel Wallet (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc Martin (FOREST-MONTIERS), Monsieur Eric Kraemer (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude Dulys (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul Pruvot (GORENFLOS), Monsieur Fabien Carpentier (GUESCHART), Monsieur Frédéric Noël (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Philippe Evrard (LE CROTOY), Madame Véronique Delorme (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne Merlin (LE CROTOY), Monsieur Pierre Delcourt (LE TITRE), Monsieur Jean Marie Pecquet (LONG), Monsieur Christophe Damet (MAISON-PONTHEIU), Monsieur Philippe Pierrin (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard Gallet (MILLENCOURT-EN-PONTHEIU), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Philippe Sellier (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Maurice Forestier (NOUVION), Monsieur Bernard Monfler (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial Balsamo (NOYELLES-SUR-MER), Madame Annie Roucoux (PONT-REMY), Monsieur Gérard Louvet (PONT-REMY), Madame Marie Claire Fourdinier (QUEND), Monsieur Joël Porquet (RUE), Madame Dany Hareux (RUE), Monsieur Paul Nester (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis Gouesbier (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne Martin (ST RIQUIER), Monsieur SAUVAGE (NAMPONT ST MARTIN)

Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de réception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE_2024_114-DE
A G E D I

(VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHEU) représenté par Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Gérard GALLET (MILLEN COURT-EN-PONTHEU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY) représenté par Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY) représentée par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Jacky THUEUX (RUE) représenté par Monsieur Joël PORQUET (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON) représenté par Monsieur Dominique LECERF (VRON)

Absent(s) : Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Alain POUJILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de réception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE_2024_114-DE

A G E D I

Objet de la Délibération : MOBILITE : Mobilité / Liaison douce forêt-littoral : sollicitation de crédits Etat et crédits spécifiques Département avec plan de financement

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2019_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

Considérant :

- L'objectif de permettre aux usagers du quotidien (habitants) et touristes de pouvoir se déplacer sur le territoire ; les habitants pourront circuler en sécurité et facilement entre ces deux centralités aujourd'hui non reliées cyclablement ;
- Le projet qui vise donc à la fois les usages touristiques et ceux du quotidien pour les habitants prévoyant un espace de circulation pour les usages pédestres voir équestres.
- Les dispositifs de financement propre à l'Europe et les lignes de crédits auxquelles l'opération est éligible (FEDER,...) ;
- Le courrier de Monsieur le préfet en date du 4 novembre 2024 relatif aux modalités de demandes de subventions DETR 2025 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL 20254 (Dotation de soutien à l'investissement local) ;
- Les orientations et priorités du FNADT 2025 (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) ;
- Les orientations et priorités du Fond Vert ;
- Les dispositifs de financement propre à la Région et les lignes de crédits auxquelles l'opération est éligible (FSPS,...) ;
- Le dispositif d'accompagnement du Département mettant à disposition un fond d'aide à l'aménagement d'itinéraires cyclables ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt du territoire de déposer des demandes de subvention dans le cadre de ces dispositifs ;

Plan de financement :

Dépenses	Montants € HT	Subventions	Montants	%
Etudes, foncier	310 000,00	Etat	1 460 000,00	40,00
Travaux	3 240 000,00	Région		
Aléas, révision	100 000,00	Département	1 460 000,00	40,00
		Fonds propres	730 000,00	20,00
TOTAUX	3 650 000,00	TOTAUX		

Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de reception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE_2024_114-DE

A G E D I

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- D'autoriser le Président à solliciter cet accompagnement financier permettant la réalisation d'une liaison douce entre le littoral et Crécy-en-Ponthieu et Saint-Riquier pour un montant total de 3 650 000 euros HT selon le plan de financement ci-dessus sollicitant :
 - Au titre des crédits d'Etat (DETR et/ou DSIL et/ou FNADT et/ou Fond vert) : 1 460 000 euros ;
 - Au titre des crédits départementaux (FAI,..) : 1 460 000 euros ;
- d'autoriser le Président si nécessaire à solliciter d'autres crédits auprès de l'Europe (FEDER,...), la Région,... ;
- de donner mandat au Président pour accomplir l'ensemble des démarches nécessaires, depuis le dépôt des dossiers de demandes de subvention correspondants, jusqu'à la signature de tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats des votes

Pour : 57

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Patte Claude
Bourgeois Thibault
Dufour Grégory représenté par Martin Jean Luc
Bordret Xavier
Mouton Eric
Cat René
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain représenté par Kraemer Eric
Kraemer Eric
Dulys Jean-Claude
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Deleens Stéphane représenté par Gallet Gérard
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Parment Philippe représenté par Gouesbier Francis
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Gallet Gérard
Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel
Hertault Claude
Sellier Philippe
Forestier Maurice
Delcourt Amandine représentée par Forestier Maurice

Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de reception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE_2024_114-DE

A G E D I

Monflier Bernard
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Jaméas Jean Jacques représenté par Nester Paul
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bost Patrick représenté par Patte Claude
Thueux Jacky représenté par Porquet Joël
Porquet Joël
Richard Renard représenté par Hertault Claude
Nester Paul
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Poupart Patricia
Marcassin Daniel
Canal Valérie Anne
Miannay Thierry

Contre : 1

Mailly Vincent

Abstention : 10

Balesdent Bruno
Level Hervé
Gérard Olivier
Roucoux Annie
Ducastel Mejri Sophie représentée par Roucoux Annie
Louvet Gérard
Magnier Annita représentée par Hareux Dany
Hareux Dany
Soubry Patrick représenté par Lecerf Dominique
Lecerf Dominique

Ne prend/prennent pas part au vote : 5

Gamard Marcel
Van Riek Onghena Marie José représentée par Merlin Marie Jeanne
Pruvot Jean Paul
Merlin Marie Jeanne
Pierrin Philippe

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de reception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE_2024_114-DE

A G E D I